



**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Syndical du mercredi 3 juillet 2024**

Le Conseil Syndical, légalement convoqué le 26 juin 2024, s'est réuni le mercredi 3 juillet 2024 à 18h, en séance publique, à la Salle des Fêtes la Chamoussarde à Chamousset, sous la présidence de François RIEU, Président.

Nombre de membres en exercice : 28 - *Quorum* : 15

Délégués titulaires présents :

14 titulaires présents pendant la séance.

<i>Collectivités</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Nombre de voix</i>
CCCS	Jean-Luc	BENETTI	1 voix
CCCS	Jean-Michel	BLONDET	1 voix
CCCS	Georges	COMMUNAL	1 voix
CCCS	Christiane	FAVRE	1 voix
CCCS	Yannick	LOGEROT	1 voix
CCCS	Jean-Claude	MESTRALLET	1 voix
CCCS	Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	1 voix
CCCS	Eric	SANDRAZ	1 voix
CCCS	Eric	VELTRI	1 voix
CA Arlysère	Daniel	BUCHE	2 Voix (pouvoir de Christophe METGE)
CA Arlysère	Claude	DURAY	1 voix (arrivé à 18h18)
CA Arlysère	Philippe	GUIRAND	1 voix
CA Arlysère	François	RIEU	3 voix (pouvoir d'Olivier THEVENET, soit 2 voix)
Porte de Maurienne	Nicolas	ROCHE	1 voix (arrivé à 18h28)

Délégués suppléants présents :

3 suppléants pendant la séance.

<i>Collectivités</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Nombre de voix</i>
CA Arlysère	Serge	DAL BIANCO	2 voix (pouvoir de Laurent GRILLET)
CCCS	Alain	COMBAZ	1 voix
CCCS	Michel	DURET	1 voix

Récapitulatif :

Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le 
ID : 073-200008423-20240703-03072024-DE

Nombre de membres présents	17 membres
TOTAL des voix	21 voix

Étaient excusés : *Christiane BRUNET, Annick CRESSENS, Jean-Marc DESCAMPS, Jacky GACHET, Laurent GRILLET, Christophe METGE, Daniel ROCHAIX, Béatrice SANTAIS, Olivier THEVENET et Franck VIALLET.*

François RIEU ouvre la séance à 18h08.

Yannick LOGEROT est désigné Secrétaire de séance.

**OBJET : TRAVAUX : DEMANDE DE SUBVENTION AU FOND VERT POUR EQUIPE
PROJET PAPI**

Rapporteur : M. le Président

La Direction de l'environnement du Département assure l'animation et la direction technique du S.I.S.A.R.C. Cette direction exerce également des missions d'assistance à maître d'ouvrage visant à la définition technique des travaux de restauration du lit de l'Isère et de sécurisation des digues réalisés dans le cadre de la démarche des Programmes d'Actions de Prévention des Inondations en Combe de Savoie (PAPI).

Cette mutualisation des services techniques avec le Département de la Savoie est régie par une convention entre le SISARC et le Département. Celle-ci précise notamment qu'en contrepartie de cette mise à disposition de l'équipe technique, le S.I.S.A.R.C. verse annuellement au Département, une contribution établie sur la base de l'état récapitulatif des journées de travail effectuées et du coût moyen associé au cadre d'emplois des personnels concernés (techniciens et ingénieurs territoriaux).

Dans le cadre des PAPI, une aide de l'Etat est prévue pour les frais de personnels engendrés par l'équipe technique qui assure l'animation, la coordination et le suivi du programme PAPI.

En tant qu'acteur GEMAPIEN sur la Combe de Savoie, c'est le SISARC qui est légitimement porteur du projet de PAPI n°3 et qui peut solliciter le soutien financier de l'Etat prévu pour cette démarche. Par délibération en date du 8 décembre 2021, le Conseil Syndical a désigné son Président, comme élu référent pour le suivi du dossier de PAPI3.

Au titre de l'année 2024, le coût associé à l'équipe technique en charge de l'animation, de la coordination et du suivi du programme PAPI n°3 est estimé à 130 000€. Par délibération en date du 14 février 2024, le Conseil Syndical a autorisé M. le Président à solliciter cette aide de l'Etat pour l'animation PAPI sur la base d'un taux d'aide de 50 % pour un montant de 130 000 € TTC.

Dans le cadre du Fond Vert, des financements bonifiés (en compléments de ceux sollicités en février 2024) peuvent être obtenus pour les prestations d'ingénieries assurées par les collectivités permettant d'élaborer les programmes PEP-PAPI.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** la demande de subvention au titre du Fond Vert auprès de l'Etat sur la base d'un taux d'aide de 20 % pour un montant de 130 000 € TTC ;
- **AUTORISE** M. le Président, ou à défaut son représentant, à solliciter cette subvention et à signer tout acte afférant au suivi de ces dossier.

Extrait certifié conforme et exécutoire,

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE

Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le

ID : 073-200008423-20240703-49_2024-DE

Berger
Levrault

Le Président

François RIEU

Le secrétaire de séance,

S.I.S.A.R.C.
Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie